

CDA du 26 septembre 2013 à Puget s/ Argens

1. Compte rendu du CDNE (conseil délibératif national élargi du SNEP)

Le constat est fait qu'il n'y a pas de rupture avec la politique précédente. En effet, on constate une baisse des dépenses publiques de 15 milliards avec une augmentation de la TVA, une baisse des cotisations sociales et une baisse du pouvoir d'achat.

a. Bilan de rentrée

L'augmentation des postes ne fait que compenser l'augmentation du nombre d'élèves.

Suite à l'afflux de stagiaires (stagiaires 6 heures + stagiaires 14 heures + 3h d'AS), beaucoup de désorganisation dans toutes les académies en France, ont été constatées.

La charte de la laïcité ne règle aucun problème sur le terrain. Le paysage syndical apparaîtrait divisé.

Prochaines élections professionnelles décembre 2014.

b. les retraites

Pour 2020, il manquerait 20 milliards dans les caisses. Or, le SNEP national met en lumière le glissement de 31 milliards du livret A pour les banques. Le livret A sert à faire fonctionner le logement social et non à permettre la rentabilité des banques.

c. activités syndicales

Le SNEP est le seul interlocuteur du ministre. L'UNSA a été rapidement écarté des discussions. De même les inspecteurs généraux semblent complètement être écartés des orientations ministérielles.

• En ce qui concerne le texte sur le sport scolaire :

Tout d'abord le texte est une circulaire large. Il permet d'officialiser les 3 heures d'association sportive depuis Soisson, alors que seulement 2 heures apparaissent dans les textes. Les cadres UNSS reviendraient à l'éducation nationale. De plus dans le nouveau texte, on englobe tous les enseignants d'EPS alors que les agrégés n'ont pas pour mission l'association sportive.

Dans le nouveau décret apparaît que si l'association sportive de l'établissement dysfonctionne, le collègue pourrait faire 3 heures d'AS dans un autre établissement. Donc les 3 heures d'UNSS ne pourraient pas être récupérées par le Chef d'établissement dans la DHG.

Par ailleurs, l'abandon de la présidence de l'association sportive par le chef d'établissement est un manquement à la mission du chef d'établissement.

Il n'en demeure pas moins qu'à sa sortie le décret va devoir être expliqué, car même si c'est une avancée institutionnelle, dans les faits les collègues ne constateront peut-être pas beaucoup de changement. Le décret devrait être validé par le conseil des ministres rapidement. Le ministre a choisi que l'UNSS ait une mission de service public. Le décret sur le sport scolaire n'est pas un cadeau pour le SNEP. Il a été envisagé à condition qu'il soit possible pour l'enseignant d'EPS de réaliser son temps d'A.S. dans un autre établissement, mais aussi, initialement, le ministre souhaitait une passerelle entre la sixième et le CM2 (cette option semblerait être écartée). En effet, Monsieur Peillon vise la mise en place d'un nouveau découpage des cycles.

La volonté de mettre en place des nouveaux rythmes scolaires impacte grandement la répartition des moyens. La mise en place du cycle CM2 - 6ème est prévue pour 2016. En parallèle, il y a une volonté de remettre à plat le statut de l'enseignant.

En ce qui concerne l'académie de Nice, tous les forfaits A.S. n'ont pas été attribués. Les difficultés apparaissent surtout pour les collègues qui sont TZR et contractuels. Pour résoudre ce problème il faudrait que le rectorat fasse apparaître le forfait A.S. dans les BMP. Le texte sur le sport scolaire est certes administratif mais jusque-là il était impossible d'aller au tribunal administratif, ce que le texte permettra désormais. Sur 31 TZR en AFA, 8 dossiers ne sont pas réglés en ce qui concerne l'AS.

• Au niveau syndical trois axes semblent prioritaires :

- mettre en place une politique syndicale en deux ans et demi. Ainsi sur le plan des adhésions l'objectif est d'avoir +1000 syndiqués soit 10 syndiqués par département.
- le congrès,
- les EPSilyades de 2015.

- d. **Le manifeste** : Le SNEP reconnaît qu'il est difficile de faire vivre le manifeste donc un groupe de travail sera mis en place.

e. **Emploi et recrutement**

L'augmentation du recrutement a permis d'arrêter la saignée. 2000 collègues sont encore en situation précaire et demandent leur titularisation. L'objectif est de continuer à rattraper le retard et de mettre en place un plan pluriannuel de recrutement.

f. **Dossier retraite**

Des alternatives existent : un diaporama été fait par un collègue de Bordeaux. Concernant les retraites on est face à un débat idéologique. Le constat est que l'on vit plus longtemps donc on doit payer plus longtemps mais il existe des alternatives. Pour Alain Becker, il faut se poser la question du sens de la vie, à quoi sert le travail, le progrès social ? Il existe des alternatives au déficit. La fraude fiscale, par exemple, qui s'accompagne d'une perte de 40 milliards, la fraude à la TVA 35 milliards. Les études montrent qu'il y a une baisse de l'espérance de vie en bonne santé. La moyenne de la durée de vie en bonne santé est d'environ 62 ans. Si on ne veut pas de décote, il faut aller jusqu'à 67 ans. L'idée ici n'est pas de travailler plus longtemps mais de favoriser le départ à la retraite avec une pension moins élevée.

Le projet est que les gens capitalisent plus. Avec la réforme des retraites, la décote va être encore plus importante, de même que la baisse du pouvoir d'achat. Parallèlement il va y avoir un déremboursement de la sécurité sociale associé à une augmentation du nombre de personnes retraitées malades. Actuellement, beaucoup de publicité est faite pour les complémentaires retraites donc pour la capitalisation. Le débat porte sur la défiscalisation des heures supplémentaires qui va bloquer le développement de l'emploi.

Actuellement aucune **pénibilité** n'est reconnue pour les fonctionnaires. Il n'existe toujours aucune médecine du travail. De plus, il est aisé de constater qu'il existe de nombreux problèmes de communication au niveau des services. En effet, il y a des aberrations de fonctionnement entre les services et il y a des circuits de fonctionnements qui ne sont pas respectés par l'administration. Preuve en est de nombreux accidents de travail passe sous le compte de l'arrêt maladie. En l'absence de médecine du travail, nous pouvons nous appuyer sur le document fait par la MGEN.

Pour l'instant la profession de professeur d'EPS n'est pas considérée comme un métier pénible. Il est demandé que CPA et CFA soient remis à l'ordre du jour.

2. **Bilan du mot d'ordre du 10 septembre 2013**

C'est la CGT qui a appelé à la grève, la FSU a été obligée de suivre. En effet, cette date répondait au calendrier du gouvernement. Faire le choix pour le ministère, de s'intéresser au dossier des retraites au mois de septembre, visait à mettre en difficulté la FSU et a permis de créer une opposition entre la CGT et la FSU. Il y a actuellement des enjeux considérables concernant les élections professionnelles car cela pose le cadre de la représentativité dans un contexte de libéralisme. Globalement cette grève a été un échec. La prochaine action aura lieu **le 8 octobre**.

A signer : « appel retraite les femmes demandent réparation ». Le système par répartition est une forme de solidarité intergénérationnelle.

Nous pouvons nous poser la question de pourquoi les gens ne se sentent pas concernés ? En effet, on développe le culte de l'individualisme. Actuellement, le discours des jeunes générations est « qu'ils n'auront pas de retraite ».

3. **Le congrès académique**

Lieu : creps d'Antibes.

Il s'agit donc de faire des assemblées générales départementales avant la fin du mois de janvier.

L'appel à candidature est prévu pour le 10 octobre 2013.

2 CDA :

- le 13 novembre 2013 auquel viendra s'ajouter le stage pour les TZR.
- L'autre est prévu le 1er décembre.

Le problème du **rattrapage du mercredi du 13 novembre** : attention la réglementation impose de ne pas faire 8 heures de suite et qu'il y ait 24 heures entre deux cours.

4. Syndicalisation

Il faut arriver à ce que les NAJ (non à jour) se resyndiquent rapidement. Patricia doit rentrer les informations concernant les stagiaires et donc il est demandé aux collègues le faire remonter les données.
Le remboursement est toujours fixé à 0,25 centimes du kilomètre.

5. Rencontre avec les IPR

Le dialogue a été plutôt cordial.

1. En ce qui concerne le problème du collègue Wallon de la Seyne

Rappel : le chef d'établissement a instauré un climat de pression. Le chef d'établissement n'ayant pas été déplacé comme promis il y a eu un mouvement de grève et suite à cela le chef d'établissement a été suspendu. Une pétition est lancée par le SNPDEN qui cherche à faire pression pour la réintégration du chef d'établissement. **Nous pensons qu'il faut maintenant envisager de travailler à l'apaisement afin que la vie de l'établissement permette à tous de pouvoir se remettre au travail dans les meilleures conditions possibles.**

2. **Problème des TZR :**

Dès que l'on a connaissance de l'absence du forfait dans un service il faut le faire remonter aux IPR. Il faut aussi demander à ce que le chef d'établissement fasse les remontées de moyens en précisant le nombre de forfait A.S. sur les BMP, ce qui permettrait d'anticiper et de pouvoir gérer cela en amont. Actuellement, des discussions sont en cours entre le SNES et le SNEP afin d'étudier les possibilités d'amélioration du traitement des TZR dans le cadre du mouvement

3. **Commissaires paritaires**

Le constat est fait qu'il existe une **iniquité en fonction des organisations syndicales**. Le SNEP a pu constater que des organisations ultra minoritaires ont pu bénéficier de décharges importantes dans le cadre du mouvement alors que le SNEP, ultra majoritaire, qui assure, seul, la gestion du mouvement ne bénéficie d'aucune décharge supplémentaire de la part du rectorat..

4. **Pack EPS :** Retour à EPS net.

Le pack EPS posait le problème des taches, de plus en plus nombreuses et coûteuses en énergie, demandées à l'enseignant ? Quel impact sur l'efficacité de notre enseignement ?

5. **Côté PAF.** Quelques dysfonctionnements ont été constatés l'année précédente. Une réunion des coordonnateurs de bassin pour la formation continue a été programmée afin de reprendre en main ce secteur.

6. **Avancement :** le calcul actuel du nombre de promus à la H CI devrait être maintenu, il permet de fixer la quantité de promus à la Hors Classe selon un calcul plus favorable aux académies ayant un grand nombre de collègues dans les derniers échelons. Par ailleurs au niveau des inspections, il existe un retard qui a été cumulé et les IPR ont prévu un planning pour rattraper ce gros retard.

7. **Etablissement de réinsertion scolaire de Tende :** Des dysfonctionnements graves nous sont remontés dont nous avons rendu destinataires les IPR.

8. **Poste CPD EPS** dans les AM : un appel à candidature a eu lieu dans le primaire et non dans le secondaire d'où « une injustice »

9. **Les rythmes scolaires :**

Leur mise en place pose des gros problèmes :

- d'équité sur tout le territoire,
- d'accès aux installations pour le sport scolaire et pour les cours d'EPS,

Les IPR ne sont pas conviés aux réunions et débats donc il n'existe pas de consultation.

10. **Les stagiaires :** il y a un flou cette année entre les 2 types de stagiaires, ainsi que des problèmes d'affectation. Le SNEP avait demandé à ce que le temps d'A.S. globalisé soit placé au 1^{er} trimestre, or celui-ci a été placé au second.

11. **Sections sportives :** il a été demandé un éclaircissement concernant les moyens attribués. Ainsi il est attribué à une section sportive un maximum de 2 heures dans la dotation rectorale. Or quand il existe soit plusieurs sections soit que la section couvre plusieurs niveaux, la dotation reste de 2 heures. Par ailleurs, les heures qui sont attribuées, sont données parfois sous forme d'HSE ce qui pose un problème de clarté concernant la dotation en terme de moyens. Le SNEP acad souhaite obtenir de l'inspection un tableau récapitulatif des heures attribuées aux sections et ce pour chaque année.

12. **Les options EPS au baccalauréat** le constat est fait qu'il n'y a pas de sport collectif pour les filles et que la danse apparaît en EPS et en art. De plus, il y a une demande de la part des parents et des élèves pour qu'il y ait une rotation des activités régulières académiques.

Le site Internet du SNEP Nice

Afin de rendre le site plus actif, le questionnaire pour les TZR va être mis en ligne, ainsi que la lettre info du SNEP Nice, et les informations du SNEP National.

Stages nationaux :

7 et 8 novembre 2013 à Paris : pédagogique

14 et 15 novembre 2013 à Paris : corporation (avancement)

mardi 28 janvier 2014 à nice : Stage AEA avec Florian LEQUEUX , lieu et date à confirmer

fait à Puget s/ argens le 23 septembre
Nathalie et Philippe LEBault